

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

SITE N° FR2600974
« Pelouses et forêts calcicoles
des coteaux de la Cure et de l'Yonne
en amont de Vincelles »

réalisé en 2000 par le
Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Alain Chiffaut

avec la participation de G. Nauche et de P. Sémart
pour la cartographie et de P. Agou pour l'expertise,
avec l'aide technique de l'ONF
et de l'Union Entomologique Française.

Etude financée par le FEOGA (objectif 5b)

GLOSSAIRE DES TERMES SCIENTIFIQUES ET DES SIGLES

buxaie	fourré de Buis
DIREN	direction régionale de l'environnement
doc. d'amén	document d'aménagement forestier (forêt publique)
dynamique	évolution spontanée de la végétation (pelouse vers le bois, par ex.)
FEOGA	Fonds d'Orientation et de Garantie Agricole (Union européenne)
FFME	Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
FGMN	Fonds de Gestion des Milieux Naturels (MATE)
fruticées	fourrés de buissons
héliophile	qui recherche de bonnes conditions d'ensoleillement
junipéraie	fourré de Genévrier
LIFE	L'Instrument financier pour l'Environnement (Union européenne)
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
mésophile	qui a besoin de conditions moyennes de sécheresse
POS	plan d'occupation des sols
PSG	plan simple de gestion (forêt privée)
rupestre	inféodé aux rochers
SAU	surface agricole utilisée
TSF	Taillis sous futaie
xérophile	qui recherche ou supporte la sécheresse
ZNIEFF	zones naturelle d'intérêts écologique, floristique et faunistique

SOMMAIRE

1/ NATURA 2000	1
----------------------	---

2/ ETAT DES LIEUX

2-1/ Présentation générale du site	2
Localisation du site	2
Sol et sous-sol	3
Hydrogéologie et climat	4
2-2/ Description du patrimoine naturel	
Etat des connaissances, descriptif rapide, méthode	5
Les milieux naturels	6
Les espèces	7
Evaluation de la valeur patrimoniale.....	11
Entités naturelles.....	13
Représentation des habitats sur le site.....	14
Propositions de nouvelles limites.....	15
Cartographie	16
2-3/ Activités humaines	
Données socio-économiques et foncières.....	17
Agriculture.....	18
Gestion forestière	19
Tourisme.....	21
Usages et infrastructures	22
Servitudes, classements, zonages.....	23
Conclusions	25
2-4/ Enjeux de conservation	
Etat de conservation	26
Conditions de maintien et enjeux.....	27

3/ OBJECTIFS, MESURES ET COUTS

3-1/ Objectifs.....	28
Conservation des habitats ouverts.....	29
Maintien des habitats forestiers.....	30
Gestion de la fréquentation.....	31
Information	32
3-2/ Mesures	(fiches 1 à 15)

4/ TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES :

- fiches habitats A à L
- fiches unités géographiques M à T et cartes

N° région : 19

1/25 9b

Côte de Mailly-Chateau

Boucles de la Cure

Roche Poulets

Bois du Parc

Saussois

Vau de Bouche

Bois de la Tour

Méchante Côte

Mont Lignon

LOCALISATION DU SITE

*In site réparti
sur 16 communes*

Administrativement, le site n° 974 est situé dans l'Yonne et sur les deux arrondissements d'Avallon et d'Auxerre.

Les 16 communes concernées sont :

Annay-la-Côte	Irancy
Arcy-sur-Cure	Lucy-le-Bois
Asquins	Mailly-la-Ville
Châtel-Censoir	Mailly-le-Château
Cravant	Merry-sur-Yonne
Fontenay-près-Vézelay	Précly-le-Sec
Girolles	Saint-Moré
Givry	Voutenay-sur-Cure

éclaté en 8 unités

Géographiquement, le site n° 974 est localisé dans le sud du département de l'Yonne.

Il est composé de 8 unités réparties sur les reliefs calcaires des vallées encaissées de la Cure, de l'Yonne et du Vau de Bouche, hormis le Mont Lignon excentré.

Les huit unités du site :

- ☐ Mont Lignon (Fontenay-près-Vézelay)
- ☐ Méchante Côte (Givry, Asquins)
- ☐ Vau de Bouche (Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Girolles, Lucy-le-Bois, Précly-le-Sec)
- ☐ Boucle de la Cure (Arcy-sur-Cure et Saint-Moré)
- ☐ Côte de Cravant (Cravant et Irancy)
- ☐ Côte de Mailly-la-Ville
- ☐ Bois du Parc, Côte de Mailly-le-Château et Bois du Cormier (Mailly-le-Château et Merry-sur-Yonne)
- ☐ Le Saussois, La Roche aux Poulets, Bois de la Tour (Merry-sur-Yonne, Châtel-Censoir)

1562

sur 1974 ha environ

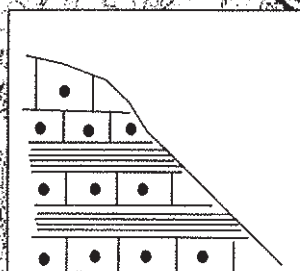
→ Carte de localisation générale ci-contre.

Surface à l'origine

	Fontenay	Givry	Asquins	Voutenay	Précly	Girolles	Lucy	Annay	St Moré	Arcy	Cravant	Irancy	Mailly la-Ville	Mailly le-Chât.	Merry	Châtel
Mont Lignon	10	10														
Méchante Côte	130	110	20													
Vau de Bouche	894			210	310	76	40	258								
Boucle de la Cure	472								380	92						
Côte de Cravant	98										83	15				
Côte de Mailly-Ville	43												43			
Bois du Parc, Cormier	219												37	162	20	
Saussois, Poulets, Tour	108														103	5
TOTAUX	1974	10	110	20	210	310	76	40	258	380	92	83	15	80	162	123

Pelouses et forêts calcicoles des coteaux
de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles.
N° U.E. : FR2600974 N° région : 19

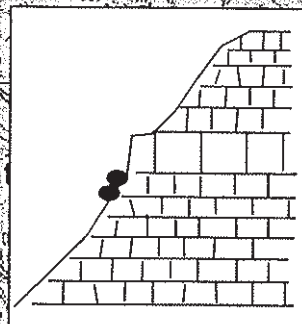
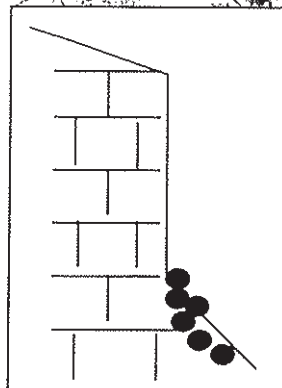
CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIÉE 1/25 000



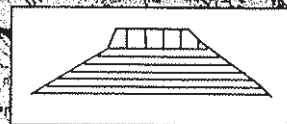
CALCAIRE MARNEUX
et graveleux

CALCAIRE DUR récifal

CALCAIRE DUR Bathonien



MARNES



SOL ET SOUS-SOL

Une variété de niveaux calcaires

Différentes couches de calcaire se succèdent du nord au sud, entaillées perpendiculairement par l'Yonne et la Cure. Leur variété détermine les différents paysages observés.

des plus durs avec de hautes falaises

La dureté du calcaire récifal, présent dans le sud-ouest du site (Mailly-le-Château, Merry-sur-Yonne, St Moré), a permis les puissantes falaises du Saussois, de Bois du Parc et d'Arcy-sur-Cure. Il explique également les méandres prononcés des deux rivières qui ont cherché les roches de moindre résistance. Il a été exploité à Bois du Parc pour les besoins en concassé de l'autoroute. Le sol peu épais n'a jamais permis d'autres occupations que la forêt et les parcours de moutons qui évoluent maintenant vers le boisement.

aux plus érodables avec un relief de butte témoin.

Au sud-est, les calcaires assez durs donnent des paysages proches mais moins marqués : petites falaises, corniches, sol peu épais supportant des forêts, des anciens parcours et des cultures de céréales : Vau de Bouche, Givry.

Au Nord d'une ligne Mailly-le-Château / St Moré, le calcaire est moins dense avec des passages marneux. Les reliefs sont plus mous, les éboulis plus nombreux : Mailly-la-Ville, Cravant, Arcy-sur-Cure. D'anciennes carrières existent à Cravant dont les produits servaient pour l'empierrement et les moellons. Le sol se prêtait mieux à la culture de la vigne dont il reste des témoins (murgers, cadolles).

Au sud du site, à Fontenay-près-Vézelay, le calcaire marneux donne également un relief doux et ponctué de buttes témoins : collines de marne coiffée de calcaire dur comme au Mont Lignon.

Cà et là, les pentes sont empatées d'éboulis graveleux (grèze) datant des périodes glaciaires du quaternaire. Le sol est plus épais mais filtrant. Ce matériau a souvent fait l'objet d'extraction (sablières) pour les besoins locaux de compactage des chemins.

La roche calcaire donne sur les plateaux des terres ingrates (« petites terres », « petites aubues ») au potentiel agronomique limité : profondeur de 10 à 35 cm, forte teneur en cailloux, faible réserve en eau. Le sol est squelettique sur les pentes fortes et les rebords de plateau.

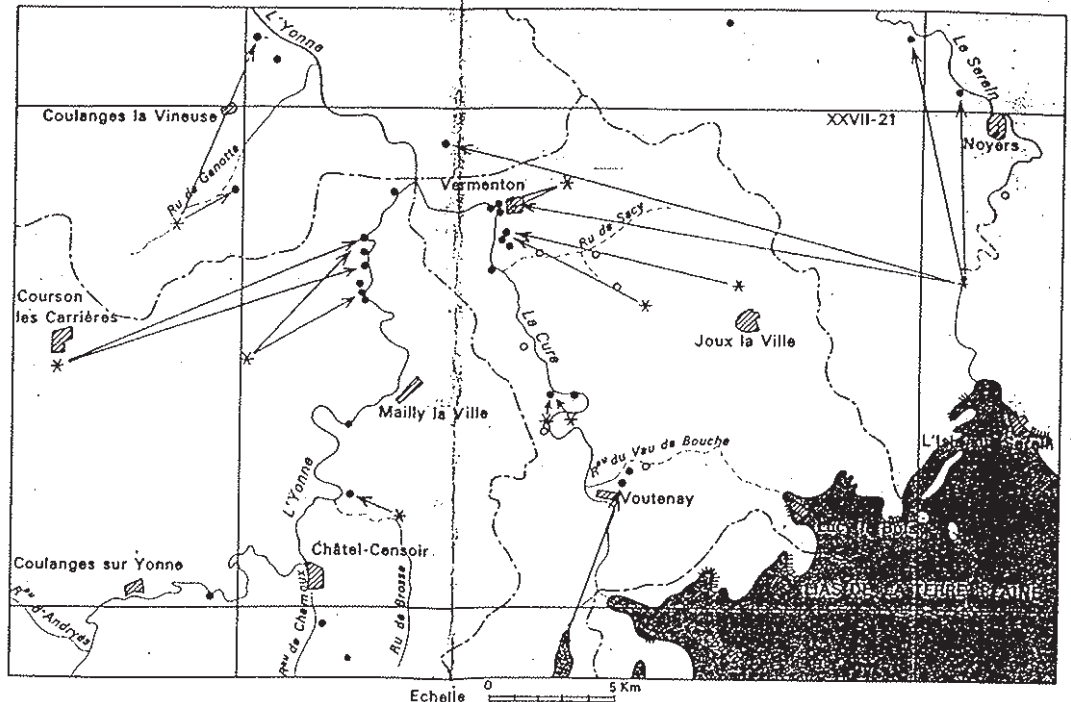
Le site est installé sur les sols les plus ingrats

Les unités du site étudié se situent pour la plupart sur les parties les plus rocheuses ou les plus pentues, avec toujours un sol superficiel qui les ont mis à l'écart des valorisations économiques.

➔ *Carte géologique schématique ci-contre.*

HYDROGÉOLOGIE KARSTIQUE

-  Rivière pérenne
-  Cours d'eau temporaire
-  Partage des eaux de surface
-  Sources à la base du Bajocien
-  ou résurgence permanente
-  ou résurgence temporaire
-  Injection de fluorescéine
-  d'apparition du traceur



HYDROGEOLOGIE et CLIMAT

Hydrogéologie :

Une circulation d'eau souterraine avec deux drains principaux, l'Yonne et la Cure, et quelques résurgences.

Seules l'Yonne et la Cure présentent un écoulement permanent. Les affluents sont temporaires (Vau de Bouche). La circulation de l'eau est donc surtout souterraine. Elle se fait sous ces vallons ou à travers un réseau dense de diaclases et de failles qui fissurent en grand le calcaire.

L'eau peut provenir d'une infiltration proche (infiltration d'une partie des eaux de la Cure à St Moré vers les sources d'Arcy) ou lointaine (Courson-les-Carières pour l'Yonne, plateau de Noyers pour la Cure).

Les sources sont donc surtout des résurgences : «Grande Fontaine» dans le lit du Vau de Bouche, «Fontaine Réchimet» à Merry-sur-Yonne...

Certaines sont captées : source du Parc à Mailly le Château, Grande Fontaine à Voutenay.

Nous sommes en présence d'un système karstique dont on connaît la fragilité vis à vis de la pollution. La couverture boisée de ce site joue un rôle pour préserver la qualité de l'eau (- de 25 mg/l de nitrate relevés dans les eaux de captage).

Climat :

Un climat atlantique avec influence continentale

relativement sec et doux

avec des climats locaux parfois contrastés

Les stations pluviométrique de Merry-sur-Yonne et thermométrique d'Auxerre nous renseignent sur le régime du climat local.

La qualification d'atlantique s'impose au regard de la courbe des précipitations : écart faible entre les mois les plus arrosés et les plus secs ; pluies abondantes en hiver.

La nuance continentale est révélée par les pics de pluies en mai et en octobre dus aux orages.

En moyenne, ce secteur est relativement sec avec une moyenne annuelle de 741 mm contre 800 mm en moyenne en Bourgogne.

De même, la moyenne mensuelle des températures est de 10.7, valeur au dessus de la moyenne régionale. Cette situation privilégiée s'explique par les interférences atlantiques (hiver plus doux) et continentales (été chauds).

Sur ce fond climatique, des différences locales s'observent à la faveur du relief. L'écart peut être grand entre une pente forte exposée au sud et son vis-à-vis exposé au nord, comme au Vau de Bouche par exemple.

**2-2/ DESCRIPTION
DU MILIEU NATUREL**

Etat des connaissances :

Un patrimoine naturel important

Etat initial très bien connu pour :

- la réserve de Bois du Parc,
- les sites conventionnés avec le Conservatoire,
- divers sites ayant fait l'objet d'investigations de la part de scientifiques pour leur recherche personnelle (cf bibliographie),
- les territoires communaux par les inventaires et recommandations de l'ONF.
- pour les chauves-souris et les rapaces des falaises (suivis par des spécialistes).

Etat moins exhaustif dans les forêts privées : les habitats ont été expertisés ; des compléments d'inventaires faunistiques et botaniques seraient souhaitables.

Descriptif rapide :

Des reliefs calcaires dominés par la forêt et les restes d'anciens parcours.

L'intérêt principal de ce site réside dans les pelouses calcaires et les bois installés sur les rebords de plateaux qui surplombent, souvent avec des falaises importantes, les vallées de l'Yonne, de la Cure et de son affluent temporaire le Vau de Bouche.

Les différents types de calcaires, mais surtout les différences d'exposition au soleil (effet d'adret et d'ubac) déterminent la variété des types de forêt, la présence d'habitats et d'espèces affectionnant les sites ensoleillés et ordinairement rencontrés dans les montagnes du sud de la France.

Méthode :

La méthode de travail pour réaliser des documents d'objectifs de site d'intérêt communautaire consiste à :

- identifier les milieux naturels d'intérêts communautaires (habitats), à dire d'expert,
- évaluer leur état de conservation,
- définir les conditions requises au maintien ou à la restauration d'un bon état de conservation,
- et d'en déduire les objectifs et les mesures adéquats à leur appliquer en tenant compte des réalités socio-économiques.

Aussi, le présent chapitre abordera-t-il ces différents thèmes, selon deux présentations :

- par habitats (fiches A à L) ;
- par unités (fiches pages M À T) : présentation imposée par la configuration éclatée du site.

LES MILIEUX NATURELS

5 types forestiers
(hormis plantations)
dont 4 habitats de la
directive (DH)

FORETS :

- Hêtraie et Hêtraie-Chênaie-Charmaie (DH)  fiche A
- Forêt de ravin à Tilleul (DH)  fiche B
- Chênaie pubescente et Chênaie-Tiliaie à Seslerie  fiche C
- Chênaie pédonculée-charmaie de fond de combe (DH)  fiche D

Autres formations boisées du site :

- Chênaie sessile-charmaie calcicole.
- Hêtraie-chênaie-charmaie mésotrophe sur limons.
- Bois spontanés à essences pionnières et mélangées.
- Plantations : pinède, robineraie, peupleraie.

5 types de fruticée
dont 2 habitats

FRUTICÉES (massif de buissons) :

- Fourré de Genévriers (Junipéraie) (DH)  fiche E
- Fourré de Buis (Buxaie) (DH)  fiche F

Autres fruticées du site :

- formation à Amélanchier sur rochers exposés au sud
- fourrés d'Epines noires sur les sols plus profonds,
- fourrés de Cournouiller sanguin sur anciennes vignes.

5 types de formations
herbacées
dont 5 habitats

FORMATIONS HERBACÉES :

- Végétation de falaise ou de rocher (DH)  fiche G
- Végétation de dalle calcaire (DH)  fiche H
- Eboulis (DH)  fiche I
- Pelouse xérophile (DH)  fiche J
- Pelouse mésophile (DH)  fiche K

habitats divers

AUTRE :

- Grottes à chauves-souris (DH)  fiche L

soit 20 types de
milieux naturels
dont 10 habitats ce qui
en fait un des sites
majeurs de Bourgogne

→ VOIR FICHES EN ANNEXE

LES ESPÈCES

LES PLANTES

13 espèces végétales importantes dont 1 protégée sur tout le territoire national et 7 sur le territoire de la Bourgogne

Aucune plante de l'annexe II de la Directive Habitats n'a été découverte pour l'instant sur le site. Cependant, il est admis de considérer les espèces à valeur patrimoniale aux plans national et régional tant les habitats et les espèces constituent un tout indissociable (cf Entités naturelles p.21).

1 espèce protégée sur le territoire national :

Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*) - Habitat Chênaie pubescente.
Besoins écologiques : bois clairs, pré-bois.

7 espèces protégées sur le territoire régional :

- Liseron des Monts Cantabriques (*Convolvulus cantabrica*) - Habitat de pelouse et de rocaille - Bois du Parc, Table à Dieu à Voutenay.
Besoins écologiques : pleine lumière, pas de piétinement.

- Barbe de St Moré (*Stipa pennata*) - Habitat de pelouse et de rocaille - Bois du Parc, St Moré (Cora).

Besoins écologiques : pleine lumière, pas de piétinement.

- Armoise blanche (*Artemisia alba*) - Habitat de pelouse et de rocaille - St Moré dans la Côte de Char et Rocher de la Vierge, uniques localités en Bourgogne.

Besoins écologiques : pleine lumière, pas de piétinement.

- Aster lynosiris - Habitat de pelouse - Voutenay (Table à Dieu).

Besoins écologiques : pleine lumière (absence de buissons denses).

- Inule des montagnes (*Inula montana*) - Habitat de pelouse.

Besoins écologiques : pleine lumière (absence de buissons denses).

- Iberis intermédiaire (*Iberis intermedia durandii*) - Habitat d'éboulis - Cravant (La Perrière).

Besoins écologiques : pleine lumière (absence de buissons denses).

- Limodore avortée (*Limodorum abortivum*) - Habitat Chênaie pubescente.

Besoins écologiques : bois clairs, pré-bois.

5 espèces remarquables :

- Hyssope officinale (*Hyssopus officinalis*) - Habitat de pelouse et de rocaille St Moré (Côte de Char), unique localité en Bourgogne.

Besoins écologiques : pleine lumière, pas de piétinement.

- Inule à feuilles de spirée (*Inula spiraeifolia*) - Habitat de pelouse et de rocaille - Voutenay (Table à Dieu), unique localité de l'Yonne.

Besoins écologiques : lumière.

- Polystichum setiferum - Habitat de Hêtraie - Vau de Bouche.

Besoins écologiques : ombre et humidité de la hêtraie.

- Amélanchier (*Amelanchier ovalis*) - Habitat de rocailles, falaises et Chênaie pubescente.

Besoins écologiques : bois clairs, pré-bois.

- Linaire couchée (*Linaria supina*) - Habitat de rocailles, falaises (Bois du Parc).

Besoins écologiques : pleine lumière, pas de piétinement.

LES ESPÈCES

Les espèces d'Orchidées sont nombreuses : *Aceras anthropophorum*, *Anacamptys pyramidalis*, *Cephalanthera damasonim*, *Cephalanthera rubra*, *Himantoglossum hircinum*, *Limodorum abortivum*, *Listera ovata*, *Ophrys fuciflora*, *Ophrys insectifera*, *Ophrys apifera*, *Ophrys fuciflora*, *Platanthera chlorantha*, *Orchis ustulata*, *Epipactis atrorubens*, *Epipactis helleborine*.
Les pelouses les plus riches en Orchidées sont considérées comme prioritaires dans la Directive. C'est le cas, par exemple, de la Roche aux Poulets à Merry-sur-Yonne.

LES REPTILES

3 espèces de reptiles remarquables

3 espèces remarquables :

Lézard vert - pelouse et chênaie pubescente.

Couleuvre verte et jaune - pelouse et chênaie pubescente.

Couleuvre d'Esculape - pelouse et chênaie pubescente.

LES MAMMIFÈRES

12 espèces de mammifères protégées en France dont 4 de la directive

4 espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats :

Petit rhinolophe

Grand rhinolophe

Grand Murin

Vespertillon à oreilles échancrées

8 espèces protégées sur le territoire national :

Vespertillon à moustaches

Vespertillon de Natterer

Vespertillon de Daubenton

Oreillard gris

Sérotine commune

Pipistrelle commune

Pipistrelle de Kuhl

Chat sauvage

La plupart des chauves-souris ont besoin des cavités souterraines pour leur hibernation. Leurs sites de reproduction sont plus diversifiés (maisons, arbres creux, ponts...). En hiver, elles ont besoin de quiétude et de température constante ce qui n'est pas le cas des grottes peu profondes.

LES ESPÈCES

LES INSECTES

9 espèces d'insectes remarquables dont 2 protégées en France et dans les annexes de la directive.

Seuls les papillons de jour ont été inventoriés car ils constituent un bon indicateur de la qualité de l'entomofaune. La richesse du site en insectes semble importante d'après les premières investigations.

2 espèces de la Directive Habitats ont été notées :

Le Cuivré des marais - annexe 2 de la Directive, esp. prot. en France.

Besoins écologiques : présence de Rumex (chenille) et d'une grande diversité florale (imago).

La Bacchante - annexe 4 de la Directive, esp. prot. en France.

Habitat : pelouses et pré-bois de chêne pubescent.

Besoins écologiques : présence de Brachypode (chenille).

7 espèces d'insectes remarquables sont à signaler :

La Grisette.

Habitat : pelouse. Plante-hôte : Mauve.

Le Petit Sylvandre.

Habitat : pelouses, rocailles, pré-bois. Plantes-hôtes : Brachypode et graminées diverses.

Le Mercure.

Habitat : pelouses, rocailles. Plante-hôte : Fétuque.

L'Azuré de la Chevette.

Habitat : pelouses, prairies. Plantes-hôtes : légumineuses.

Le Cuivré alciphron.

Habitat : clairières. Plante-hôte : Rumex acetosa

Population importante au Vau de Bouche (Côte des Prés, Crots des Millots).

Le Satyrium de l'acacia.

Habitat : pelouses, chênaie pubescente. Plante-hôte : Prunier.

Le Satyrium spini.

Habitat : pelouses, chênaie pubescente. Plantes-hôtes : Prunier, Nerprun.

LES MOLLUSQUES

1 espèce de Mollusque endémique et protégée en France.

1 espèce protégée sur le territoire national et en liste rouge UICN :

La Truncatelline d'Arcy (*Truncatellina arcyensis*) connue uniquement des localités de St Moré, Arcy et Cravant.

Besoins écologiques : pelouses xérophiles (6210) et sols caillouteux calcaires (6110).

LES ESPÈCES

LES OISEAUX

13 espèces d'oiseaux de la directive Oiseaux sauvages

67 espèces nicheuses ont été observées à ce jour sur les différentes unités du site, dont 13 espèces de la Directive 79/409 sur les Oiseaux sauvages :

Faucon pèlerin (2 à 3 nicheurs à Arcy, Saussois)

Besoins écologiques : falaise peu fréquentée, sans grand arbre devant

Circaète Jean-le-Blanc : observé régulièrement (nicheur possible : observé régulièrement). Besoins écologiques : pelouses très ouvertes (accès aux reptiles).

Bondrée apivore (nicheur certain)

Besoins écologiques : bois (reproduction), pelouses et vallées pour la nourriture.

Engoulevent d'Europe (nicheur certain)

Besoins écologiques : pelouses avec embroussaillage léger à moyen.

Alouette lulu (nicheur certain)

Besoins écologiques : pelouses très ouvertes.

Pie-Grièche écorcheur (nicheur certain)

Besoins écologiques : pelouses avec embroussaillage léger à moyen.

Pic noir (nicheur certain)

Besoins écologiques : gros et vieux hêtres.

Pic épeiche (nicheur certain) - habitats forestiers

Besoins écologiques : gros et vieux arbres.

Pic cendré (nicheur probable) - habitats forestiers et semi-ouverts.

Besoins écologiques : ubiquiste.

Chouette hulotte (nicheur certain) - habitats forestiers

Besoins écologiques : gros et vieux arbres.

Milan noir et Milan royal (nicheurs probables)

Besoins écologiques : bois (reproduction), vallées pour la nourriture.

Busard St Martin (nicheur probable)

Besoins écologiques : pelouses et vallées pour la nourriture.

EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

OISEAUX :

13 nicheurs de l'annexe I
de la directive Oiseaux
et protégés en France par
l'A.M. du 17/04/81
modifié le 2/11/92 et en 99.

MAMMIFERES :

12 espèces protégées en France
par l'A.M. du 17/04/81
dont 4 chauves-souris de la
directive Habitats.

OISEAUX	D.O.	NAT.	MAMMIFERES	D.H.	NAT.
Faucon pèlerin			Petit rhinolophe		
Circaète Jean-le-Blanc			Grand rhinolophe		
Bondrée apivore			Grand Murin		
Engoulevent d'Europe			Vespertillon à oreilles éch.		
Alouette lulu			Vespertillon à moustaches		
Pie-Grièche écorcheur			Vespertillon de Natterer		
Pic noir			Vespertillon de Daubenton		
Pic épeiche			Oreillard gris		
Pic cendré			Sérotine commune		
Chouette hulotte			Pipistrelle commune		
Milan noir			Pipistrelle de Kuhl		
Milan royal			Chat sauvage		
Busard St Martin					

AUTRES ESPECES :

INSECTES	D.H.	NAT.
Le Cuivré des marais		
La Bacchante	4	
La Grisette		
Le Petit Sylvandre		
Le Mercure		
L'Azuré de la Chevrette		
Le Cuivré alciphron		
Le Satyrium de l'acacia		
Le Satyrium spini		

2 papillons protégés sur le territoire
national par l'A.M. du 3/08/79
modifié le 22/07/93 dont 1 figurant
dans l'annexe II de la directive
Habitats et 1 sur l'annexe IV.
7 papillons remarquables.

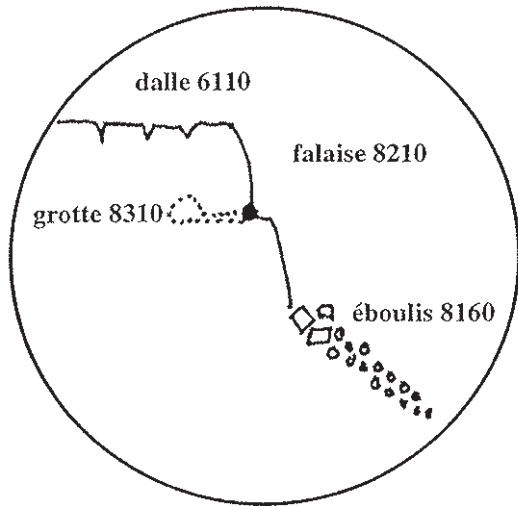
MOLLUSQUE	D.H.	NAT.
Truncatelline d'Arcy		

1 mollusque endémique protégé sur
le territoire national par l'A.M. du
07/10/92.

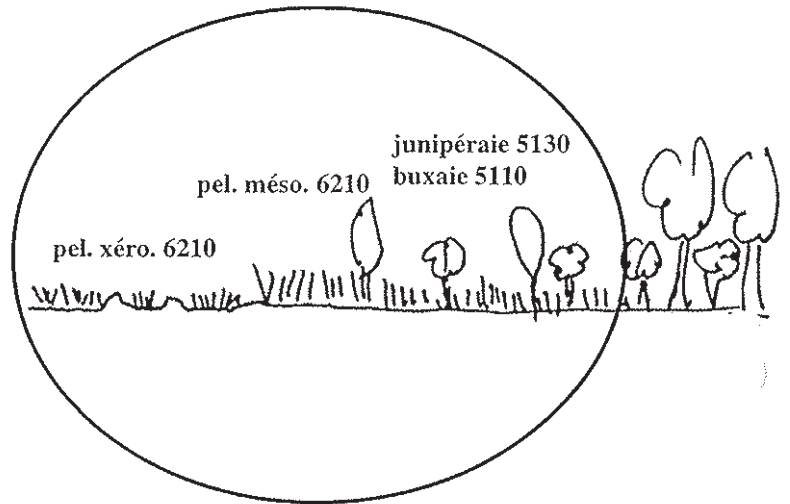
REPTILES	D.H.	NAT.
Lézard vert		
Couleuvre verte et jaune		
Couleuvre d'Esculape		

3 reptiles remarquables.

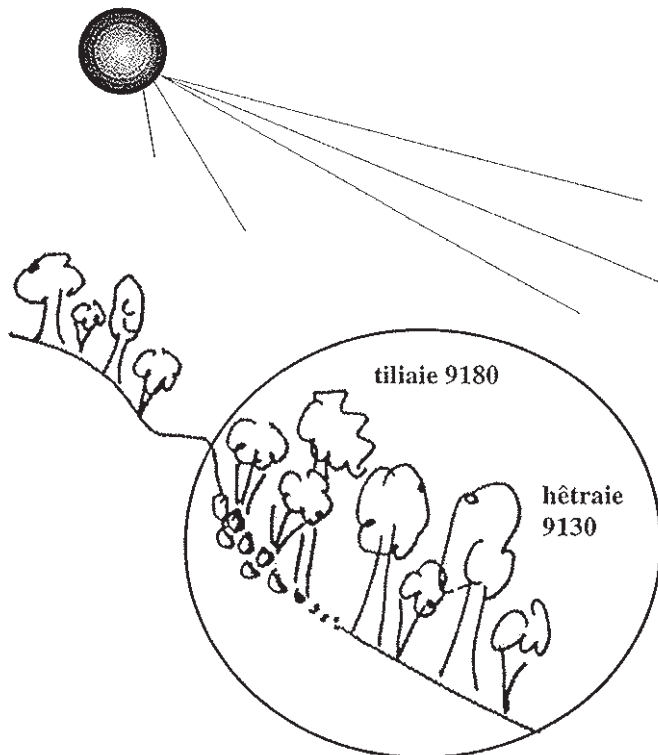
FIGURES DES ENTITÉS



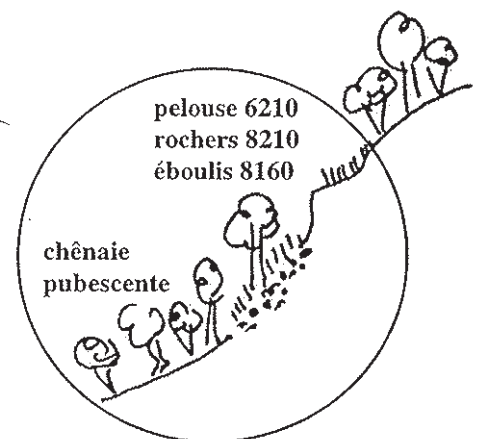
Entité ROCHERS



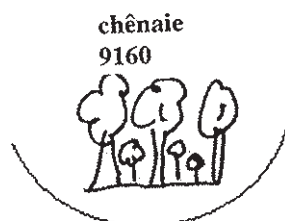
Entité PELOUSES



Entité FORETS D'UBAC



Entité CHENAIE PUBESCENTE



Entité VALLONS

EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

HABITATS NATURELS :

10 milieux naturels sont des habitats d'intérêt européen dont 4 prioritaires:
1 milieu naturel est considéré comme d'intérêt régional par le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) : la Chênaie pubescente ne peut être dissociée des habitats de rochers, pelouses et éboulis en mosaïque avec elle.

HABITATS	N° D.H.	prioritaire
Chênaie pédonculée-charmaie de fond de combe	9160	
Forêt de ravin	9180	OUI
Hêtraies	9130	
Fourrés à Genévrier	5130	
Fourrés à Buis	5110	
Végétation de falaise	8210	
Végétation de dalle calcaire et de rochers	6110	OUI
Eboulis	8160	OUI
Pelouses calcaires sèches	6210	OUI
Grottes non exploitées	8310	

ESPÈCES :

Aucune espèce de l'annexe 2 de la Directive.

1 plante protégée en France par l'Arrêté Ministériel du 20/01/82 modifié le 31/08/95.

7 plantes protégée en Bourgogne par l'A.M. du 27/03/92.

5 plantes remarquables.

ESPECES VEGETALES	D.H.	NAT.	REG.
Alisier de Fontainebleau (<i>Sorbus latifolia</i>)			
Liseron des Monts Cantabriques (<i>Convolvulus cantabrica</i>)			
Cheveu d'ange (<i>Stipapennata</i>)			
Armoise blanche (<i>Artemisia alba</i>)			
<i>Aster lynosiris</i>			
Inule des montagnes (<i>Inula montana</i>)			
Iberis intermédiaire (<i>Iberis durandii</i>)			
Limodore avortée (<i>Limodorum abortivum</i>)			
Hyssope officinale (<i>Hyssopus officinalis</i>)			
Inule à feuilles de spirée (<i>Inula spiraeifolia</i>)			
Amélanchier (<i>Amelanchier ovalis</i>)			
<i>Polystichum setiferum</i>			
Linaire couchée (<i>Linaria supina</i>)			

LES ENTITÉS NATURELLES

*10 habitats regroupés
en 5 entités.*

Les habitats naturels présents sur le site ne sont pas tous indépendants :
- Ils tissent entre eux des liens fonctionnels (mosaïque de bois, de rochers et de pelouses qui caractérise les chênaies pubescentes des versants ensoleillés).

- Ils font partie de la même série dynamique

(les habitats suivants se succèdent dans le temps : pelouse 6210 → junipéraie 5130 → chênaie pubescente).

Aussi ils sont apparentés dans leurs exigences écologiques ; ils sont souvent concernés par les mêmes espèces animales et, nous le verrons, par les mêmes types d'objectifs et de mesures.

Nous avons donc regroupé les habitats par entités naturelles :

1/ Entité **PELOUSES SECHES**

Pelouses mésophiles et xérophiles, fruticées :

association géographique, fonctionnelle et dynamique.

Espèces : Liseron des Monts Cantabriques, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent, Alouette lulu, Toncatelline d'Arcy, La Bacchante...

2/ Entité **ROCHERS**

Falaises, grottes, dalles, rochers, éboulis : association géographique, fonctionnelle.

Espèces : Faucon pèlerin, chauves-souris, Ibéris intermédiaire.

3/ Entité **CHENAIE PUBESCENTE**

Chênaie pubescente avec clairières de pelouses, dalles, rochers, éboulis, fruticées : association géographique, fonctionnelle et dynamique.

Espèces : Alisier de Fontainebleau, Limodore.

4/ Entité **FORETS D'UBAC**

Hêtraie et tiliaie sur versants exposés au Nord : association géographique.

Espèces : Pic noir, Pic épeiche, Chouette hulotte.

5/ Entité **VALLON**

Chênaie pédonculée.

REPRÉSENTATION DES HABITATS SUR LE SITE

Les habitats occupent 40% du site.

Les habitats occupent près de 800 ha, soit 40% du site, sans tenir compte des biotopes des espèces de la directive et des espèces protégées dont la surface est malaisée à calculer (par exemple, les rapaces exploitent de grands territoires). On peut estimer au total à plus de 75% les milieux naturels d'intérêt communautaire (habitats) et les milieux hébergeant des espèces importantes. Le reste est composé de milieux naturels plus banaux et artificiels que l'on conservera dans le site à cause de leur situation enclavée. Aucune recommandation stricte ne sera affectée à ces enclaves.

Les habitats forestiers occupent 28,5% du site. La chênaie pubescente et les hêtraies constituent la contribution principale.

Les habitats ouverts occupent 12,6%, soit 250 ha ce qui est important au regard de la faible surface de ces habitats en général, notamment dans l'Yonne.

Chênaie pédonculée-charmaie de fond de combe	22,2	1,12%
Chênaie pubescente	189,2	9,56%
Chênaie-Tiliaie à Seslerie	6,52	0,33%
Forêt de ravin	51,85	2,62%
Hêtraies	276,45	13,96%
Fourrés à Genévrier	22,6	1,14%
Fourrés à Buis	14,17	0,72%
Végétation de falaise	21,21	1,07%
Végétation de dalle calcaire et de rochers	21,44	1,08%
Eboulis	17,47	0,88%
Pelouses calcaires sèches	126,84	6,41%
Grottes non exploitées	6,75	0,34%
	776,70 ha	39,23%

La répartition par entité permet d'esquisser le patrimoine majeur du site à savoir des versants forestiers exposés au nord et au sud, des milieux ouverts sur sol calcaire squelettique. Les vallons sont marginaux pour ce site.

Pelouses sèches	8,25 %
Rochers	3,35 %
Forêts d'ubac	16,50 %
Chênaie pubescente	9,90 %

NOUVELLES LIMITES

as retraits

Le périmètre initial de repérage du site a été affiné lors du diagnostic précis de terrain mené en 1998.

Suite à l'analyse de la répartition des habitats naturels et des habitats d'espèces, nous proposons d'extraire du site d'intérêt communautaire les espaces occupés par des cultures, des plantations et autres milieux artificialisés ne se trouvant pas enclavés. C'est le cas, par exemple, du Thureau à Mailly-le-Château, la Côte aux Ouasses à Mailly-la-Ville, la Rotisserie à Merry-sur-Yonne, le Crot Toulon à Voutenay, nord du Mont Bottrey à Fontenay-près-Vézelay...

et des ajouts

Par ailleurs, nous proposons de rajouter les habitats d'intérêt communautaires repérés en dehors mais en limite de l'enveloppe initiale.

Ces propositions de modifications du périmètre définitif à proposer à la Communauté européenne figurent sur les cartes jointes aux fiches M à T.

La nouvelle surface totale est de 1562 ha, répartis comme suit :

	Fontenay	Givry	Voutenay	Précy	Girolles	Lucy	Annay	St Moré	Arcy	Cravant	Irancy	Mailly la-Ville	Mailly le-Chât.	Merry
Mont Lignon	5	5												
Méchante Côte	174	174												
Vau de Bouche	675		95	265	52	1	260	2						
Boucle de la Cure	376							262	114					
Côte de Cravant	78									65	13			
Côte de Mailly-Ville	53											53		
Bois du Parc, Cormier	114											0	104	10
Saussois, Poulets, Tour	87													87
TOTAUX	1562	5	174	95	265	52	1	260	264	114	65	13	53	97

LEGENDE DES CARTES DE VEGETATION

FORETS

 Chênaie pédonculée-charmaie de fond de combe 9160

 Chênaie sessile-charmaie calcicole

 Chênaie - Hêtraie - charmaie (41.13) 9130

 Forêt de ravin (41.41, 41.42, 41.45) 9180

 Chênaie pubescente (41.711)

 Hêtraies (41.133) 9130, (41.16) 9150

 Aulnaie frênaie (44.32, 44.33) 91 EO

 Pinède

 Peupleraie

FRUTICEES

 Fruticée méso-xérophile (Ligustro-Prunion) (31.81) 6210

 Junipéraie (31.881) 5130

 Buxaie secondaire de la chênaie pubescente (31.82) 5110

HABITATS HERBACES

 Mesobromion et Xerobromion (34.31 à 34.3) 6210

 Alyso-Sédion (34.33, 34.11) 6110, 6210
Végétation de falaise ou de rochers (62.15) 8210
Eboulis (61.313) 8160

 Prairie pâturée 38.1

 Prairie Arrhenaterion (38.2) 6510

 Terres cultivées (81, 82)

 Friches (87)

DIVERS

 Carrière (86.41)

 Murgers, remparts (86.6)

 Décharge

 Maison isolée, jardins, ruines

 Ouvrages (digues, station de pompage, ...)

 Routes, chemins (86.43)

 Source

 Grotte

 Falaise

 Limites communales

 Village

CARTOGRAPHIE

*Voir les cartes après
chaque fiche «unité»
M à T en annexe.*

*Légende : déplier la
page ci-contre pour la
mettre en vis-à-vis des
cartes.*



L'occupation du sol des 8 unités a été cartographiée à une échelle suffisante pour l'objet du document d'objectifs (1/25 000 ou 1/17 000).

Les cartes de l'occupation du sol figurent à la suite des fiches relatives aux unités (fiches M à T en annexe).

Sur ces cartes figurent les informations suivantes :

- limite initiale de l'unité
- nouvelle limite proposée
- limites communales
- les villages
- les habitats de la Directive
- les autres milieux naturels

D'autres formes d'occupation du sol ont été identifiées et cartographiées à titre d'information et de repère géographique :

- routes, chemins
- carrières
- murgers
- décharges
- maison isolée et dépendances vertes ; ruines
- ouvrages (digues, station pompage...).

L'aire vitale des espèces sensibles et rares n'a pas été reportée afin de ne pas attirer l'attention sur elles. Ces données spatialisées serviront lors de la localisation des mesures.

Des cartes simplifiées figurent également en face de chaque fiche des unités afin de visualiser rapidement les propositions de retrait de secteurs pauvres en habitats de la Directive, ainsi que les ajouts de secteurs limitrophes riches en habitats non repérés lors de l'approche initiale.

Des tableaux accompagnent ces cartes pour livrer les données chiffrées sur la représentation des habitats dans chaque unité. Le taux de recouvrement au sol de chaque habitat a été estimé, ce qui permet de pondérer leur présence et d'appuyer les propositions de retrait et d'ajout.

2-3/ ACTIVITES HUMAINES

DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET FONCIÈRES

Population :

Une population en baisse.

Densité faible.
Pyramide des âges déséquilibrée (population âgée).
En voie de désertification (fermeture des petits commerces, peu de services).

Communication :

Bonne desserte routière.

Axes routiers Paris-Lyon : A6, N6
Communication aisée mais distance trop importante de Paris et de Dijon.
Transit d'une importante population (potentiel touristique).

Industries :

Faible potentiel industriel

Situation difficile y compris dans le bassin d'Auxerre.
Difficulté pour les agriculteurs d'être double actif.

Situation foncière :

Trois grands types :

- **Propriétés communales** pour les forêts feuillues en TSF (affouage) d'une certaine taille, et les grandes pelouses (anciens pâtis communaux).
- **Propriétés privées de taille moyenne** pour des forêts feuillues ou résineuses de taille moyenne (25 à 100 ha), à Vau de Bouche, Bois du Parc, Arcy,...
- **Petites propriétés privées**, souvent très morcelées, correspondant à d'anciens terroirs de vignes et de vergers, et maintenant occupées par des pelouses, fruticées et petites pinèdes : Vallée Tarceau à Arcy, Cravant, Mailly-la-Ville.

AGRICULTURE

De ~~grandes~~ exploitations céréalières aux mains d'agriculteurs toujours moins nombreux.

SAU moyenne de 94 ha dans le canton de Vermenton, 66 ha dans le Vézélien, mais jusqu'à 106 ha sur Coulanges.

75% des exploitations ont plus de 100 ha.

On constate une forte disparition d'exploitation.

L'agriculture ~~est spécialisée~~ sur les céréales qui ont succédé à de grandes étendues de parcours à moutons (encore visibles sur les photos aériennes de 1948).

est omise

Les anciens parcours (appelés «pelouses calcaires» dans ce document) ne sont plus en vigueur, ils subsistent sur les rebords de plateau là où un sol peu épais empêche l'évolution rapide vers la forêt. L'ancien paysage rural subsiste encore par endroits mais cède face aux restructurations foncières : enlèvement des murgers et des cadolles, par exemple, qui a conduit la commune Mailly-la-Ville à les placer en zone NDz (cf Servitudes).

Le vignoble après avoir été plus étendu autrefois (témoins à Arcy-sur-Cure et Mailly-la-Ville) ne subsiste qu'à Irancy où il bénéficie de l'AOC depuis 1998. Il n'est pas prévu qu'il s'étende sur l'unité «Côte de Cravant».

Les exploitations agricoles ne concernent que peu le site étudié.

Les exploitations agricoles du site ne sont présentes que dans les unités qui comprennent un tronçon de vallée (la Cure à St Moré et Arcy, le Vau de Bouche) ou des secteurs de plateau (Voutenay, La Roche aux Poulets à Merry-sur-Yonne, sud de la Méchante Côte à Asquins, le Thureau à Mailly-le-Château).

FORET

La forêt est omniprésente sur le site.

Avec une surface totale de 1250 ha environ (soit 80%) la forêt est majoritaire dans l'occupation du sol du site étudié.

Sur les sols les plus déshérités (pente forte, rebord de plateau), elles sont présentes depuis longtemps.

Ailleurs, elle a succédé naturellement ou par plantation à des terroirs abandonnés de parcours, vignes, vergers, cultures.

Dans le premier cas, il s'agit de peuplements naturels adaptés au sol avec dominance de Hêtre, de Tilleul, de Chêne pubescent, de Chêne sessile ou de Chêne pédonculé selon les conditions écologiques locales (cf fiches Habitats).

Dans le second cas, les forêts secondaires se distinguent par la pérennité des essences pionnières (Genévrier, Bouleau, Frêne) et la présence en mélange d'essences non autochtones (Robinier, Pin).

Les plantations sont constituées essentiellement de pins noirs d'Autriche.

Certains peuplements peuvent offrir des débouchés de bois d'oeuvre (le Hêtre sur les pentes exposées au nord, le Chêne pédonculé en fond de combe). Pour le reste, les revenus sont de faible valeur (bois de chauffage pour les feuillus, bois de trituration pour les pins, chasse).

La forêt est plutôt en extension sur les pentes du site aux dépens des milieux ouverts, contrairement aux plateaux où existe une concurrence avec les cultures.

Les pratiques :

Le taillis sous futaie est le mode d'exploitation dominant

Les peuplements naturels sont tous traités en taillis-sous-futaie (TSF), les moins productifs ayant plutôt l'allure de taillis simples avec réserves éparses. Ce traitement correspond à une demande traditionnellement forte en milieu rural de bois de chauffage, encore existante mais en déclin. En outre, ce traitement convient à la grande faune chassée.

La plus grande part restera sous cette forme, en forêt privée comme en forêt communale, ~~d'autant plus que la réforme en cours ne permet plus d'espérer des aides pour améliorer ou remplacer ces peuplements pauvres.~~

Seuls les plus beaux TSF de hêtraie pourront faire l'objet de conversion en futaie et à priori en futaie irrégulière.

Les bois secondaires ou «spontanés», aux peuplements mélangés, toujours très morcellés en petites propriétés, ne font pas l'objet de projet d'amélioration, ~~d'autant plus que la réforme exclut les petites surfaces du bénéfice des aides (il faut une surface supérieure à 4 ha dans un massif d'au moins 10 ha).~~

Absence d'alternative économique pour les plantations de pins

Les plantations de pins noirs seront remplacées par la même essence à leur terme car sur ces sols maigres il n'y a pas d'alternative rentable. Il est d'ores et déjà recommandé d'éviter les coupes rases sur de grandes surfaces lors de plantations.

~~A noter un important problème pour les petites plantations, suite à la réforme des aides (cf supra).~~ Il est vraisemblable qu'après la coupe des pinèdes de moins de 10 ha, les propriétaires n'investissent pas dans la replantation. Les parcelles évolueront en friche buissonnante.

La gestion forestière:

Les forêts privées sont nombreuses et très morcelées, la plupart étant des plantations de valorisation d'anciennes vignes ou cultures. Seules quatre grandes propriétés (sup. à 25 ha) sont présentes dont les plans de gestion présentent les types de prescriptions suivantes :

- furetage du taillis,
- amélioration des réserves,
- éclaircie de la futaie (hêtraie de versant),
- plantation de pins (n'a pas été fait à ce jour),
- aucune intervention sur une partie.

Sur ces quatre propriétés, la gestion reste traditionnelle, sans investissement. Si des aides spécifiques étaient octroyées, les besoins seraient les suivants : enrichissement en fruitiers (Alisier, Cormier, Poirier), irrégularisation des plus beaux peuplements (hêtraies de versant), aides aux petits propriétaires.

Les forêts communales sont entièrement soumises au régime forestier et bénéficient de la gestion de l'ONF.

Il s'agit de TSF à vocation de production de bois de chauffage, pour lesquels les gains sont nuls et en conséquence aucun investissement n'est consenti.

Il existe une plantation de pin noir à Arcy-sur-Cure.

La surface soumise totale est de 491 ha, répartie comme suit :

Givry	57	réglement d'exploitation
Arcy-sur-Cure	46	réglement d'exploitation
St Moré	165,5	réglement d'exploitation
Voutenay-sur-Cure	67,7	réglement d'exploitation
Annay-la-Côte	139	doc. aménagement 1999
Girolles	72	doc. aménagement en cours
Lucy-le-Bois	4,5	doc. aménagement 2016
Précy-le-Sec	15,5	doc. aménagement 2008

La plupart sont placées sous le régime du règlement d'exploitation adapté à la production exclusive de bois de chauffage et le resteront vu la demande des communes pour cet usage.

Les forêts du Vau de Bouche plus productives bénéficient d'un aménagement moderne répondant à des nouveaux besoins : production de bois d'œuvre et conservation des équilibres naturels. Les récents documents d'aménagement d'Annay-la-Côte et de Girolles prévoient une série de protection des milieux naturels et du paysage sur tous les versants exposés au nord (trois habitats : tiliaie, hêtraie, chênaie pédonculée), avec aucune intervention sauf une conversion du TSF en futaie irrégulière pour une petite partie d'Annay.

ORIENTATIONS REGIONALES FORESTIERES

Les orientations régionales forestières de Bourgogne font des recommandations en faveur de l'environnement, qui devraient être bientôt prises en compte dans les ORP et les ORLAM-DIRLAM. Elles s'appliqueront à toutes les forêts et contribueront à atteindre les objectifs définis sur les sites d'intérêt communautaire.

- Intégration des données environnementales dans le PSG et le doc. d'aménagement.

- Utilisation des catalogues des stations pour adapter au mieux les essences avec le sol.

- Privilégier la restauration, l'amélioration des peuplements plutôt que le remplacement

- Pas de coupe rase sur de grandes surfaces ; échelonnement des coupes.

- Encouragement à la conversion en futaie irrégulière.

- Respect des milieux ouverts pas ou peu rentables pour la production de bois (marais, pelouses) que l'on maintiendra en clairière ou en lisière.

TOURISME

Une filière encore peu structurée.

Le tourisme est qualifié de « cueillette » pour exprimer la brièveté des séjours ou la faiblesse des retombées économiques avec une clientèle d'habitants disposant de « points de chute ». Un tourisme d'étape pour lequel l'attractivité des sites joue un rôle capital : la grotte d'Arcy-sur-Cure avec plus de 50 000 entrées reste la première destination loin devant les monuments ou musées de la région (excepté Vézelay).

Globalement, la fréquentation est plus subie qu'organisée ; l'offre de services est faible.

Forte attirance pour les résidences secondaires, entraînant parfois un mitage avec petits cabanons (Merry-sur-Yonne : Roche aux Poulets et Saussois).

Le site présente des atouts pour un développement touristique intégré.

Le secteur étudié présente des atouts certains :

- Tourisme fluvial sur le canal du Nivernais : un des plus actifs de France.
- Randonnée pédestre (GR 13) ou en VTT.
- Sentiers archéologiques à St Moré (camp antique de Cora, voie romaine, falaise et grottes) et sentier nature à la réserve de Bois du Parc.
- Escalade (le Parc, le Saussois, Table à Dieu à Voutenay).
- Spéléologie et randonnées souterraines, surtout au Grand Souterrain à Girolles.
- Canoë-cayak sur la Cure.
- Pêche sur l'Yonne et la Cure.
- Chasse.

Le tourisme constitue une des clés du développement de l'Avallonnais, servi par les paysages les plus attractifs de l'Yonne, des équipements structurants comme le canal du Nivernais. L'offre de services est la priorité afin de mieux accueillir, voire d'accueillir plus. Un équilibre doit être recherché entre la situation actuelle de libre-service, et donc de sensation de liberté, et une certaine exploitation économique du séjour des touristes.

Divers projets sont susceptibles d'émerger notamment pour mieux tirer parti des potentialités de la nature sauvage : randonnée, chasse, escalade et même spectacle de plein air comme à la Roche du Saussois.

USAGES DU MILIEU NATUREL et INFRASTRUCTURES

Un usage très modéré dans l'ensemble sauf sur certains sites très attractifs.

- **Moto-cross** : anciens terrains à Cravant et sur le Mont Lignon moins utilisé actuellement. Activité dommageable pour la végétation fragile sur pente (pelouses).

- **Chasse** au grand gibier pour laquelle la dominance des bois et la présence de pelouses et buissons sont des facteurs favorables. La pratique actuelle ne menace pas les espèces d'intérêt patrimonial, ni directement ni indirectement.

- **Escalade** sur les falaises du Parc, du Saussois, de Table à Dieu. Cette pratique limite les possibilités de nidification du Faucon pèlerin qui niche à Arcy sur une falaise non fréquentée et a des difficultés pour s'établir au Saussois et au Parc. Des accords ont été trouvés et des conventions ont été signées entre la Fédération départementale d'escalade, la LPO Yonne et le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons pour limiter l'activité dans certains secteurs et à certaines périodes (reproduction du Faucon pèlerin). Concernant l'impact sur les pelouses sommitales, la technique de la «moulinette» permet de l'atténuer, sauf au Saussois. Par contre les accès en pied de falaise sont piétinés (Bois du Parc) et peuvent provoquer des ravinements dommageables pour les pelouses (Saussois). A noter que les spéléologues et les pompiers s'entraînent sur la falaise du Parc quelques jours par an.

- La **spéléologie** est toujours préjudiciable si elle est intensive et hivernale, ce qui ne semble pas être le cas ici. Trois types de public doivent être distingués : les promeneurs ont accès à des petites cavités superficielles (pas d'impact), les associations spéléos font quelques descentes par an dans les cavités autorisées et intéressantes (peu d'impact), les sociétés de randonnées souterraines utilisent la grotte du Grand Souterrain (cette activité nouvelle et lucrative doit faire l'objet d'un suivi).

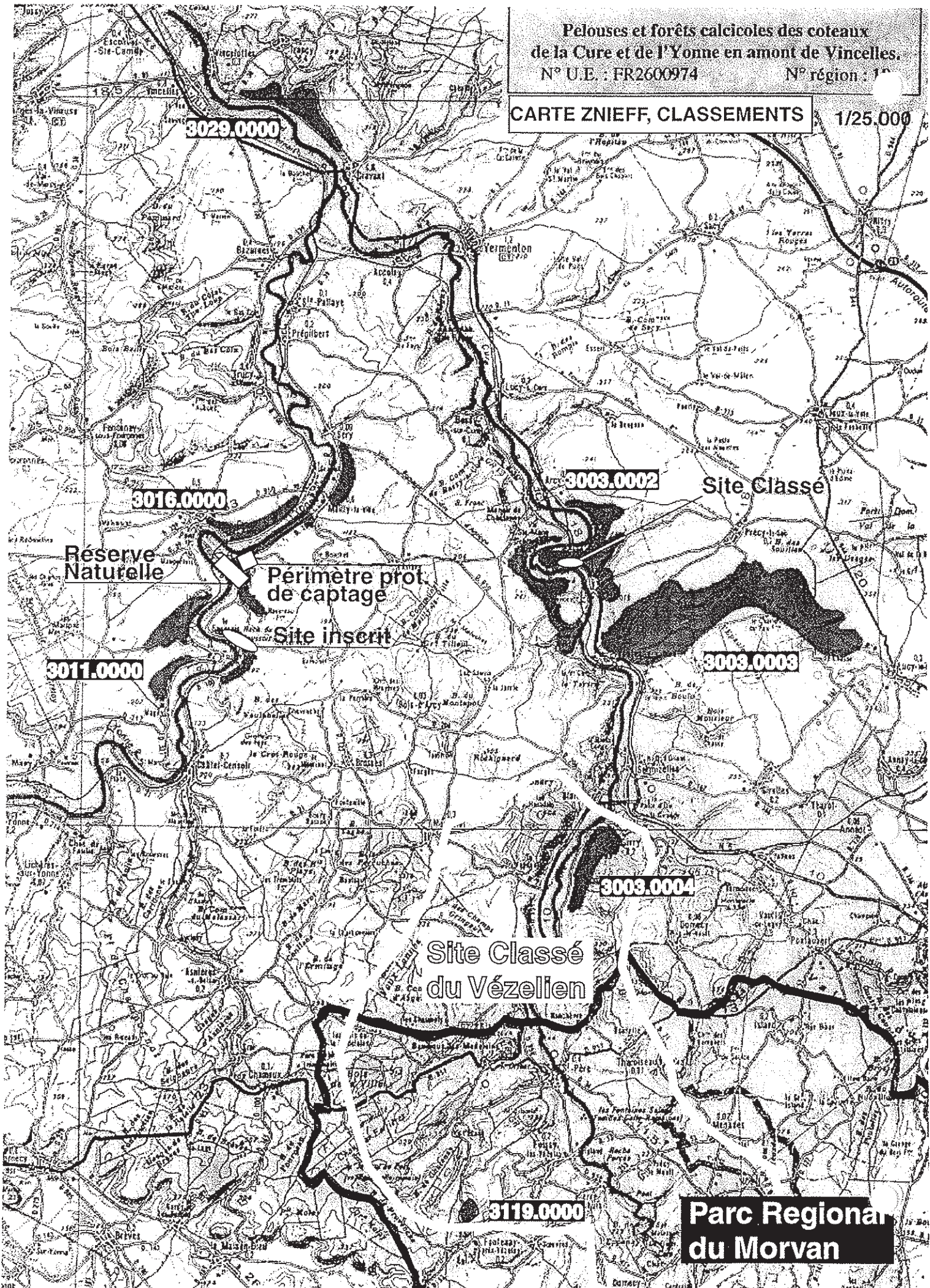
Le site comprend peu d'infrastructures, lesquelles n'ont pas d'effet marquant sur le fonctionnement des milieux naturels.

Infrastructures sur le site :

- Décharges communales, souvent aux dépens de vallons forestiers ou de pelouses : Nailly (St Moré), vallée de Vauillot (Voutenay), Côte Chandron (Précy-le-Sec).
- carrières souterraines utilisées en cave à la Côte de Cravant
- ruines à la Côte de Cravant
- gazoduc à la Côte de Cravant
- lignes électriques à la Côte de Cravant, à Arcy,
- rempart de Cora à St Moré
- équipement touristique des grottes d'Arcy
- captage d'eau : Bois du Parc, Vau de Bouche
- ancienne digue d'étang au Vau de Bouche
- maisons isolées et cabanons
- éolienne à Mailly-la-Ville

Pelouses et forêts calcicoles des coteaux
de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles.
N° U.E. : FR2600974 N° région : 1°

CARTE ZNIEFF, CLASSEMENTS 1/25.000



SERVITUDES, CLASSEMENTS, ZONAGES

Certains secteurs du site font l'objet de mesures administratives de conservation qui permettent de répondre partiellement à la Directive européenne.

Les intérêts du site ont déjà été reconnus et plusieurs secteurs font déjà l'objet de divers modes de protection ou d'aménagement du territoire.

→ *Carte des classements et zonages ci-contre.*

CLASSEMENTS

☐ Réserve Naturelle de Bois du Parc à Mailly-le-Château

Décret du 30 août 1979 - 45 ha de bois, pelouses et falaise. Gestion confiée par le Préfet au Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons depuis 1992. Tous travaux sont soumis à autorisation.

☐ Le site classé du Vézélien (04/98) comprend la totalité de deux unités du site étudié : le « Mont Lignon » (Fontenay-près-Vézelay) et la « Méchante Côte » (Givry, Acquins). Tous travaux sont soumis à autorisation.

☐ Le site classé de la Côte rocheuse de St Moré (25/01/1924) comprend une partie de l'unité « Boucles de la Cure ». Parcelle A 215. Tous travaux sont soumis à autorisation.

☐ Le site inscrit du Saussois (01/03/1967) comprend une partie de l'unité du même nom (Merry-sur-Yonne). Parcelles C 605, 624, 616, 585, 586, 587. Tous travaux sont soumis à déclaration.

SERVITUDES

☐ DUP de protection de captage de la source du Parc à Mailly-le-Château : le périmètre rapproché comprend environ 5 ha de l'unité « Bois du Parc », laquelle est comprise entièrement dans le périmètre éloigné. Prescription : conserver l'état boisé.

DOCUMENTS D'AMÉNAGEMENT

☐ POS pour les unités du site : Cravant (zone ND), Irancy (zone ND), Mailly-le-Château (zone ND), Arcy-sur-Cure (zone ND et NDd dans le secteur des grottes), Annay-la-Côte (zone ND), Mailly-la-Ville (zone Ndz : destruction des murgers et cabanes soumis à autorisation au titre des installations et travaux divers art. L442.2 Code Urbanisme). Carte communale à Précy-le-Sec.

☐ Des séries de protection dans l'aménagement des forêts communales par l'ONF, comme au Vau de Bouche en forêts communales d'Annay-la-Côte et de Girolles.

SERVITUDES, CLASSEMENTS, ZONAGES

MAITRISE FONCIÈRE DU CONSERVATOIRE

☐ Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons possède 100 ha dans le site étudié : à St Moré, à Voutenay (Côte de l'Etang), à Merry-sur-Yonne (Rocher du Renard) et le Bois du Parc à Mailly-le-Château.

☐ Des conventions de gestion biologique ont été établies par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons dans le but de conserver et entretenir le patrimoine naturel pour environ 190 ha :

- pelouse du Beustiau avec la commune de Givry,
- pelouse de La Chaume avec la commune de Voutenay,
- ensemble de pelouses et de bois avec la commune de St Moré,
- éboulis et falaise de La Trière avec la commune de Mailly-le-Château,
- Roches du Saussois et Roche aux Poulets avec la commune de Merry-sur-Yonne.
- falaise et bois des grottes d'Arcy-sur-Cure avec Monsieur De La Varende.

Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons y a déjà mis en place des actions de restauration et d'entretien qui vont dans le sens de la directive et qui préfigurent les mesures de gestion sur ce site.

ZONAGES

☐ Le périmètre du Parc Régional du Morvan concerne uniquement le Mont Lignon. Le plan du Parc l'a identifié pour son objectif patrimoine naturel.

☐ Chaque unité correspond à une ZNIEFF de type 1 sauf l'unité de la Côte de Mailly-la-Ville.

3011.0000 : Le Saussois, La Roche aux Poulets, Bois de la Tour (Merry-sur-Yonne, Châtel-Censoir)

3016.0000 : Côte de Mailly-le-Château, Bois du Parc, Bois du Cormier

3119.0000 : Mont Lignon (Fontenay-près-Vézelay)

3003.0004 : Méchante Côte (Givry, Acquins)

3003.0003 : Vau de Bouche (Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Girolles, Lucy-le-Bois, Précy-le-Sec)

3003.0002 : Boucles de la Cure (Arcy-sur-Cure et Saint-Moré)

3029.0000 : Côte de Cravant (Cravant et Irancy).

Les ZNIEFF ne constituent pas une forme de classement mais un inventaire rendu public à titre préventif.

L'ensemble de ces efforts de conservation et de gestion constitue un cadre juridique déjà bien solide pour répondre à la directive européenne, mais il reste à formaliser et mettre en cohérence les orientations de gestion.

CONCLUSIONS

Le territoire concerné par le site étudié présente des atouts et des handicaps pour son développement socio-économique.

Se rangent parmi les atouts la position à mi-chemin sur l'axe Paris-Lyon, à proximité de l'A6 et de la N6, ainsi que son potentiel touristique. Par contre la densité de population et le tissu économique sont faibles.

La population des petites communes va vieillir et ne sera stabilisée que par l'installation de retraités parisiens.

L'agriculture va se concentrer de plus en plus sur les plateaux au sol profond, avec les céréales pour unique spéculation et une accroissement de la productivité. La taille des exploitations va encore s'accroître et contribuer ainsi à la désertification rurale. Les terres difficiles à travailler seront abandonnées ou gérées en jachère au gré des politiques agricoles.

La forêt ne peut que rarement produire du bois d'oeuvre de qualité et l'on peut s'interroger sur les TSF, majoritaires sur l'aire étudiée, pour lesquels la demande déclinante de bois de feu ne peut constituer un débouché convenable. La chasse au grand gibier constitue une des ressources principales pour ces peuplements.

Le nouveau contrat de Pays apportera des précisions sur ce diagnostic et surtout des projets de développement.

En conclusion, aucune de ces projections ne constitue une menace pour le patrimoine naturel, moyennant une organisation intelligente du tourisme, une gestion raisonnée de la forêt et de l'urbanisme (maintien en zone ND).

Au contraire, la baisse démographique et la spécialisation de l'agriculture devraient encore faire baisser la pression sur le site.

Cependant, il faut se garder de tomber dans l'environnementalisme en se réjouissant de cette hypothèse basse et en oubliant les habitants. Par exemple la rareté des ruraux actifs ne sera pas favorable à une reprise d'entretien, même rémunérée, des milieux naturels en déshérence (pelouses calcaires) et l'on devra, en conséquence, faire appel à des équipes spécialisées.

2-4/ ENJEUX DE CONSERVATION

ETAT	ENTITES (HABITATS ET ESPÈCES)	FACTEURS +	FACTEURS -	SCENARI NON RECOMMANDES
BON BON BON ASSEZ BON BON BON BON BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON	PELOUSES SECHES	Stabilité naturelle ou évolution très lente Zone ND pour la plupart des communes Plantations pas ou peu rentables Non concerné par le périmètre AOC Zone ND pour la plupart des communes	Semis naturel de pins	Extension habitat léger à Merry-sur-Yonne
	Pelouses xérophiles		Habitat léger à Merry-sur-Yonne	Pratique régulière du moto-cross
	Fourrés à Buis		Traces de moto-cross	Augmentation de la fréquentation
	Liseron des Monts Cantabriques		Pâturage semencé de foin	
	Cheveu d'ange			
	Armoise blanche			
	<i>Aster lynosiris</i>			
	Inule des montagnes			
	Troncetelline d'Arcy			
	Pelouses mésophiles		Semis naturel de pins	Plantation de pins
BON BON BON BON BON BON BON BON BON BON	FORETS D'UBAC	Traitement actuel favorable Contraintes d'exploitation Série de protection ONF à Annay-la-Côte Intérêt cynégétique	Embrèvement naturel	Laisser évoluer en forêt
	Forêt de ravin		Abandon d'entretien	Extension AOC Irancy
	Hétraies		Dépôts de déchets encombrants	Mise en culture
	Pic noir			
	Pic épeiche			
	Pic cendré			
	Chouette hulotte			
			Faible nombre d'arbres vieux	Coups rases de grande surface
				Débardage sur forte pente
				Régularisation sur de grandes surfaces
BON BON BON BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON	CHENAIE PUBESCENTE	Traitement actuel favorable Intérêt cynégétique		Plantation de pins
	Chênale pubescente			Planter dans les clairières (pelouses)
	Chênale-Tiliale à Sesslerie			
	Alisier de Fontainebleau			
	Limodore avortée			
BON BON BON BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON ASSEZ BON	ROCHERS	Stabilité naturelle Convention Féd. Escalade (Parc et Renard) Falaise d'Arcy pas fréquentée Pratique de la "moulinette" Accès difficile à Cravant Peu de fréquentation hivernale des grottes Grotte des Fées fermée	Fort demande pour escalade	Extension escalade à St Moré et Arcy
	Végétation de falaise		Recherche de panorama	Fréquentation anarchique
	Faucon pèlerin		semis de pins	Pratique du moto-cross
	Végétation de dalle calcaire et de rochers		extension de l'Ailanthus	Augmentation rando souterraine
	Eboulis		(Giroilles (limite la reprod.))	
	Iberis intermédiaire			
	Grottes non exploitées			
	Chauves-souris (12 esp.)			
BON	VALLONS CALCAIRES	Traitement actuel favorable		Régularisation sur de grandes surfaces
	Chênale pédonculée-charmante de fond de combe			Emprise chemin de desserte trop forte

ETAT DE CONSERVATION

- tableau ci-contre
- fiches des unités M à T en annexe.

Dans l'ensemble, l'état de conservation observé en 2000 est **bon à assez bon** selon la fragilité ou les pressions exercées sur les habitats.

Des forêts proches de leur état naturel,

Tous les habitats forestiers sont dans un bon état, proche de ce que peut être leur aspect naturel. La demande en bois de feu encore forte dans les communes et leur intérêt cynégétique les mettent à l'abri de grands bouleversements. Une tendance à l'arrêt des interventions est même observée dans les stations peu accessibles. Les éventuelles améliorations devront rester adaptées aux stations.

des pelouses instables à long terme,

Les habitats ouverts de l'entité PELOUSES SECHES sont bons mais présentent localement des états moyens pour deux raisons :

- La fréquentation altère certaines pelouses xérophiles (Saussois surtout : piétinement de la pelouse sommitale et légers ravinements dans la pente).
- En l'absence d'herbivores, la dynamique naturelle vers le boisement ainsi que les semis naturels de pin affectent les pelouses mésophiles, au sol plus profond. Cette fermeture progressive n'est pas favorable au maintien des espèces héliophiles.

Les scénarii de plantation et de mise en culture sont à éviter.

des falaises et des grottes soumises à une fréquentation croissante.

Les habitats de l'entité ROCHERS sont dans un bon état physique, en raison de leur stabilité naturelle, mais voient leur capacité d'accueil de certaines espèces limitées par la fréquentation humaine. Les accords passés avec la Fédération départementale d'escalade devraient permettre une coexistence de la pratique sportive avec le patrimoine naturel rupestre. De même pour les chauves-souris dont la tranquillité doit pouvoir être améliorée sans gêner la pratique spéléo. Sur les panoramas, des équipements discrets doivent être mis en place afin de fixer et de canaliser la fréquentation des piétons.

EVOLUTION DU PAYSAGE DEPUIS 1948

(comparaison des photos IGN de 1948 et 1999)

Les falaises, rochers, pelouses très sèches, ainsi que les grandes forêts feuillues n'ont pas évolué en raison de leur stabilité naturelle et du maintien de leur vocation.

Les pelouses mésophiles, sur sol plus profond, étaient plus étendues et tout au plus piquetées légèrement de buissons et de pins. Depuis 1948, plus de la moitié a disparu sous les pinèdes et les broussailles.

Les grands changements de cette seconde moitié du 20^{ième} siècle concernent donc les anciens terroirs de vignes et de vergers, au foncier très morcelé, qui ont vu baisser la surface des pelouses et augmenter celle des pinèdes et des fruticées.

ENTITÉS (HABITATS ET ESPÈCES)	CONDITIONS DE MAINTIEN
PELOUSES SECHES Pelouses xérophiles et mésophiles Fourrés à Genévrier Fourrés à Buis Liseron des Monts Cantabriques Cheveu d'ange Armoise blanche <i>Aster lynosiris</i> Inule des montagnes Troncatelline d'Arcy Circaète Jean-le-Blanc Engoulevent d'Europe Alouette lulu Pie-Grièche écorcheur La Bacchante	Couvert arboré peu dense ; bonnes conditions d'ensoleillement (problème de compétition avec les formations boisées et les semis de pins) Sensibilité au surpiétinement (véhicules, piétons, escaladeurs)
FORETS D'UBAC Forêt de ravin Hêtraies Pic noir Pic épiche Pic cendré Chouette hulotte	Gestion sylvicole respectant l'équilibre actuel des essences Présence de gros-bois et de vieux arbres
CHENAIE PUBESCENTE Chênaie pubescente Chênaie-Tiliaie à Seslerie Alisier de Fontainebleau Limodore avortée	Gestion sylvicole respectant l'aspect de pré-bois (mosaïque pelouses/forêts)
ROCHERS Végétation de dalle calcaire et de rochers Végétation de falaise Eboulis Grottes non exploitées Faucon pèlerin Chauves-souris (12 esp.) Iberis intermédiaire	Sensibilité au surpiétinement et au ravinement Sensibilité au dérangement : (Faucon sensible au dérangement de février à juin) (Chauves-souris sensibles d'octobre à mars)
VALLONS CALCAIRES Chênaie pédonculée-charmaie de fond de combe	Gestion sylvicole respectant l'équilibre actuel des essences

CONDITIONS DE MAINTIEN ET ENJEUX

- tableau ci-contre
- fiches des habitats A à L en annexe.

Les **principales conditions de maintien** en bon état des habitats :

- L'ouverture du paysage, l'ensoleillement permanent pour les habitats ouverts (pelouses surtout) et plusieurs espèces (insectes, reptiles, oiseaux des friches...).
- Une gestion sylvicole respectueuse de la variété des essences et de la physionomie (plusieurs strates, arbres vieux) : le traitement actuel en TSF pour le bois de chauffage avec un intérêt cynégétique est garant de ces conditions.
- Une tranquillité de certaines espèces fragiles : Faucon pèlerin, chauves-souris, ainsi qu'un usage modéré ou contrôlé pour éviter le surpiétinement voire le ravinement (plantes protégées).

Les **enjeux** pour le site :

- Un contrôle des paysages ouverts dans un contexte de déprise agricole ancienne et sans grandes vellétés de plantations de résineux ou d'extension des cultures.
- Une poursuite de la gestion forestière et cynégétique en sachant que l'intensification n'est pas rentable et qu'il est à prévoir une diminution des besoins en bois de feu.
- Une recherche de compatibilité entre les loisirs de pleine nature en expansion, et d'une manière générale du tourisme, et la conservation en bon état du patrimoine naturel.